

**Assemblée des États Parties au Statut de Rome  
de la Cour pénale internationale**

**Conférence de révision**

31 mai - 11 juin 2010

**Projet d'ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la conférence.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Pouvoirs des représentants des États assistant à la Conférence de révision :
  - a) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Organisation des travaux.
7. Débat général.
8. Bilan de la justice pénale internationale.
9. Examen des propositions visant à amender le Statut de Rome :
  - a) Révision de l'article 124 du Statut de Rome ;
  - b) Propositions d'une disposition sur le crime d'agression ;
  - c) Autres propositions.
10. Renforcement de l'exécution des peines.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la conférence.

\*\*\*